

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	26
Votants par procuration	0
Absents	9
Total des votes	26

7. Finances locales
7.1 décisions budgétaires

L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un mars à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du quinze mars deux mille vingt-deux, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. AUBE, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BOISSY, M. BURET, Mme CABOT B, Mme CABOT S, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DEPLANQUES, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme GAUTIER, M. LEROUX, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, M. MAUVIEUX, Mme MONLON, Mme QUESNEY, Mme ROSA, Mme RUBETTI, M. TIMON, M. VOSNIER, Mme WACRENIER.

Secrétaire de séance : M. CANTELOUP

Absent(s) excusé(s) : M. LEFRANCOIS, M. MARE, Mme RETUREAU, Mme VANNIER

Absent(s) : Mme GENAR, Mme HAKI Mme KOUZIAEFF, M. LETELLIER, M. VOLLAIS

Procurations : 0

22-2022 Politique et éducative : aide financière au Lycée Risle Seine

Dans le cadre du soutien au projet éducatif mis en place par la classe de Terminal du Service à la personne du lycée Risle Seine, une demande d'aide pour la somme de 300 euros a été adressée à la Ville de Pont Audemer, afin de participer à une sortie au Musée de la Villette en 2022.

Aussi, au regard de ce qui précède,

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que cette aide financière permettrait de valider leur projet, pour leur sortie au musée de la Villette à Paris. Cette action s'inscrivant dans un cadre éducatif.

*Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,
Décide*

- **D'ATTRIBUER** une aide financière d'un montant de 300 euros au lycée Risle Seine.

Fait à PONT-AUDEMER, le 21 mars 2022

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

qui atteste que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS

